

**EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*Date de Convocation : 17/05/2024  
\*Date d’Affichage : 17/05/2024  
\*Conseillers en exercice : 23  
\*PRÉSENTS : 13  
\*VOTANTS : 18

L’an deux mille vingt-quatre, le 23 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Étaient présents :** Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoint  
Monsieur Dominique REVEILLERE, Madame Sophie Rima GHADBAN, Madame Nadine DAGUENET, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO

**Étaient absents excusés :**

Monsieur Hervé BERTRAND pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD  
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP  
Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Monsieur Thierry BRUN  
Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA  
Monsieur Thierry LACOUR pouvoir à Madame Isabelle LACOUR  
Monsieur Olivier SCARSETTO, Monsieur Fabien BOSC, Madame Muriel DANQUAH, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Emilie POUJOL,

Monsieur Bernard Glénat a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N° 1 : NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur le Maire demande de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.

Pour cette séance du 23 mai 2024, il est proposé, en considération du critère précité, la désignation de Monsieur Bernard Glénat,

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur Thierry BRUN, Maire, et après en avoir délibéré à l’unanimité des suffrages exprimés,

**DÉCIDE** de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.

**DÉSIGNE** pour cette séance du 23 mai Monsieur Bernard GLÉNAT,

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l’exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le**

Fait à Margency, le 24/05/2024

